



Section de la Bibliothèque nationale de France  
sud@bnf.fr ou sudbnf@hotmail.fr



Local syndical Tolbiac, T4, A2, poste 49-24  
<https://sudculturebnf.wordpress.com/>

## Élection 2022 de la CCPC de la BnF : Défendons les droits des contractuel·les et construisons nos luttes !!

Du 1er au 8 décembre 2022, aura lieu l'élection de la Commission Consultative Paritaire des Contractuel·les de la BnF, par le biais d'un vote électronique en ligne.

### La CCPC ça sert à quoi ?

La Commission Consultative Paritaire concerne les Contractuel·les de la BnF, qu'ils et elles soient à temps incomplet (les « vacataires ») ou à temps plein.

- ▶ Elle se réunit 3 à 4 fois par an ;
- ▶ Elle est informée des embauches et des départs des contractuel·les ;
- ▶ Elle est compétente pour traiter des contestations par des contractuel·les de leurs groupes d'emplois, de leurs évaluations ou de l'application des dispositions figurant dans leurs contrats ;
- ▶ Elle se réunit en formation disciplinaire pour se prononcer sur les licenciements éventuels de contractuel·les ;
- ▶ Elle est informée de questions plus générales concernant les contractuel·les de la BnF.



### Pourquoi SUD Culture se présente ?

Pour la section SUD Culture de la BnF, ce qui permet de défendre nos droits, d'en gagner de nouveaux, d'intervenir sur les situations injustes que subissent des agent·es, c'est avant tout la mobilisation collective, le rapport de force et l'action. Alors pourquoi se présenter ?

### Pour le suivi des situations individuelles :

La suppression en 2015 du comité de suivi des agent·es non titulaires à temps incomplet de la BnF, qui permettrait de suivre précisément, mois par mois, les situations individuelles des « vacataires », a été un énorme recul social pour les plus précaires de la BnF. La section SUD Culture de la BnF continue néanmoins de se battre,

en CCPC, pour que chaque situation individuelle fasse bien l'objet d'un examen digne de ce nom pour essayer de trouver des solutions positives, notamment lorsqu'il s'agit de contrats en CDD.

### Pour l'accès aux informations et pour défendre des revendications :

- Grâce à l'accès aux documents et aux informations que nous pouvons étudier, transmettre et travailler avec les agent·es concerné·es ;
- En posant des questions et des demandes auprès de la direction de la BnF ;
- En imposant des négociations pour faire avancer des revendications que nous portons ;
- En appuyant la mobilisation des agent·es pour bloquer des projets dangereux pour les personnels ou pour l'établissement ;

## Participer à la CCPC permet aussi :

- De **défendre les dossiers individuels** des agent-es contractuel-les, ce que fait et continuera à faire la section SUD Culture, à chaque fois que nous estimerons que ceux-ci/celles-ci ont subi des préjudices ;
- D'intervenir pour que les motifs de recrutement et la durée des contrats correspondent bien à ce que prévoit la loi, afin de **faire cesser les abus réguliers** ;
- De demander la **stabilisation de tous/toutes les contractuel-les en fin de contrat qui souhaitent rester à la BnF**, en voyant à chaque fois par quel moyen cela peut se faire ;
- D'intervenir pour tous les cas de **classements dans les groupes d'emplois, d'avancements ou de mutations internes** qui nous paraîtront poser problème ;
- De s'assurer que les droits aux **congés formations, aux congés parentaux, aux congés sans solde**, sont bien respectés, tout comme les demandes **d'augmentation de quotité horaire** ;



*Au-delà de cela, nous portons des revendications générales concernant les deux groupes de contractuel-les à la BnF (temps complet et « vacataires »), dont nous proposons de débattre régulièrement lors de réunions d'informations, organisées notamment le samedi pour permettre au plus grand nombre d'y participer.*

## On fait le bilan.

Depuis plusieurs années, dans les instances mais surtout dans les luttes menées avec les personnels de la BnF, l'action de la section SUD Culture de la BnF a permis de nombreuses avancées, notamment pour les plus précaires de notre établissement, même si la direction tente maintenant de les balayer.



### Quelles avancées obtenues ?

- ✓ *Suite à la lutte victorieuse de 2016 et du protocole de fin de grève signé par les organisations syndicales CGT-FSU-SUD Culture, avaient été gagnés :*
  - le passage à **110h / mois** des « vacataires » sur besoin permanent ;
  - le passage et l'embauche directe en **CDI** des « vacataires » sur besoin permanent ;
  - la comptabilisation intégrale du **temps de travail** pour les « vacataires » posté-es, et majoration à **100%** des heures travaillées en soirée et le dimanche, avec et grâce à la ténacité de notre section syndicale une compensation rétroactive intégrale ;
- ➔ *Mais les deux premiers points sont désormais totalement remis en cause par la direction de la BnF, raison pour laquelle nous ne baissons pas la garde et continuons la lutte !*
- ✓ **Interventions répétées** pendant toute la crise sanitaire pour que les contractuel-les et en particulier ceux/celles à temps incomplet ne soient pas pénalisés-es par la réduction des horaires d'ouverture de la BnF et ne doivent pas rattraper des heures de travail, ce qui a permis d'obtenir la remise à zéro de leurs compteurs GTA ;
- ✓ Déploiement des **comptes GTA pour tous/tes les contractuel-les à temps incomplet**, notamment des départements spécialisés de la DCO mais aussi à la DPU, avec un travail de plusieurs années pour obtenir que les « vacataires » de la DPU aient des comptes GTA

qui fonctionnent, qui soient à jour, que les majorations soient bien appliquées et que tout le temps de travail soit bien comptabilisé, sans erreur ni abus ;

- ✓ L'accès sans condition de quotité horaire des « vacataires » au parc de logements sociaux de la BnF (sous réserve d'avoir d'un CDD d'au moins un an ou un an d'ancienneté à la BnF, comme pour le parc du Ministère de la Culture) ;
- ✓ Le passage en CDI en mai 2019 de 18 « vacataires » sur besoins permanents qui étaient en CDD de manière abusive ;
- ✓ Accès à la Prime de Fin d'Année pour l'ensemble des contractuel-les (avec le plafond prévu pour cette prime), à temps plein ou à temps incomplet, sans proratisation ;
- ✓ Passage en groupe 2B (ancien groupe 3) de toutes et tous les « vacataires » des pieds de tour et de l'espace conseil ;
- ✓ Obtention pour le nouveau cadre de gestion des contractuel-les de la suppression de la part variable d'avancement, d'un relèvement des planchers de certains groupes et d'un relèvement des plafonds de plusieurs groupes, permettant un meilleur déroulement de carrière ;
- ✓ Obtention du passage en CDI de collègues en CDD, et prolongations de contrats d'autres agent-es en CDD, soutien à des collègues pour des avancements, des changements de groupes, etc. ;
- ✓ Intervention pour faire respecter les droits aux congés, aux indisponibilités ou encore à la prime d'insalubrité des contractuel-les ;



***Les contractuel-les ont des droits, faisons-les respecter !  
La section SUD Culture reste vigilante à ce qu'ils soient appliqués !***

## **Combattre toutes les formes que prend la précarité**

**Pour les contractuel-les à temps incomplet de la BnF, les "vacataires", nous revendiquons :**

- **Le respect des normes d'embauche en CDI pour les agent-es travaillant sur des fonctions, tâches et besoins permanents de la BnF, comme la loi le permet et comme le prévoit le protocole de fin de grève de juillet 2016. Ce qui veut dire que toutes et tous les agent-es qui sont en fait sur des besoins permanents doivent être en CDI ;**
- **L'arrêt des contrats abusifs en CDD et la stabilisation en CDI des « vacataires » qui en sont victimes. L'embauche des contrats ultra-précaires, CDD d'un an sur des quotités horaires de 50h à 80h, sans droits et soi-disant pour des étudiant-es, doit s'arrêter immédiatement ;**
- **Le respect des droits des « vacataires », que ce soit pour les congés, pour les pauses repas, pour les indisponibilités, pour la formation... ;**
- **L'embauche directe à 110h et la garantie du passage à 110h pour tous/tes les agent-es qui le souhaitent, qu'ils et elles travaillent ou non sur besoins permanents ;**
- **Pour les agent-es employé-es réellement sur des besoins occasionnels (remplacement d'agent-es malades, en formation, en congés maternité, programmes de recherche de courtes durées, chantiers temporaires...) et ayant des contrats de courtes durées : mise en œuvre d'une priorité de réembauche sur les contrats à temps incomplet disponibles à la BnF, notamment sur des postes en CDI qui se libéreraient ;**

- Le retour de **vrais mouvements internes réguliers, réservés aux agent-es non titulaires**, dont les « vacataires », pour permettre une mobilité et le maintien des agent-es dans l'emploi ;
- La mise en place effective de **volets internes aux recrutements directs organisés par la BnF**, comme cela a été gagné grâce à la grève de 2016, avec un nombre de place réservé (75%) pour titulariser les précaires et l'organisation régulière de ces recrutements ;
- Une modification du cadre de gestion avec un **relèvement du plancher du groupe 1 au moins à l'indice 400**, pour faire face à l'inflation et atteindre l'équivalence du niveau des agent-es titulaires faisant le même travail (salaire de base + primes), un relèvement lié du plancher du groupe 2 et un avancement tous les 2 ans pour les « vacataires » comme c'est le cas pour les contractuel-les à temps plein ;
- La prise en compte de **l'ancienneté générale à la BnF pour le reclassement des « vacataires » du groupe 1** dans le nouveau cadre de gestion, donc à un indice supérieur au plancher ;
- La mise en œuvre d'un véritable **plan de titularisation**, sans condition de quotité horaire, de concours, ni de nationalité, pour toutes/tous les contractuel-les à temps incomplet ;

***La précarité, ce n'est pas un métier ! Faisons cesser les abus !***

## **Défendre les droits des contractuel-les "à temps plein"**

**Pour les agent-es contractuel-les qui sont embauché-es sur la base d'un temps plein, la section SUD Culture de la BnF revendique :**

- ▶ **L'embauche et le passage en CDI** des contractuel-les sur des fonctions où il n'est pas possible de prendre des fonctionnaires ;
- ▶ **Le refus des contrats chantiers**, forme d'exploitation avec des CDD sans date de fin précise, avec la pression des délais et du travail répétitif ;
- ▶ **Le passage en CDD de 3 ans ou en CDI** des contractuel-les en CDD courts qui travaillent en réalité sur des besoins permanents de l'établissement ;
- ▶ **Écarts statut/fonction** : la résolution de tous les cas où des agent-es contractuel-les exercent des fonctions qui correspondent en fait à un groupe d'emploi supérieur ;
- ▶ **Une modification du nouveau cadre de gestion** avec le relèvement du plancher du groupe 1 et un vrai calcul juste de la comparaison entre le cadre de 2005 et celui de 2020 pour le reclassement ;
- ▶ Pour les ancien-nes « vacataires » passé-es récemment à temps plein, un **reclassement dans le cadre de gestion** prenant en compte leur **ancienneté générale** pour être au même niveau que les fonctionnaires faisant le même travail ;
- ▶ La mise en place d'un **vrai plan de titularisation** pour les contractuel-les à temps plein qui le souhaitent ;

- **Voter pour la liste de SUD Culture, c'est soutenir ses revendications et la défense des droits des contractuel-les.**
- **Mais ne nous leurrons pas, les élections seules ne suffisent jamais à obtenir satisfaction. Ce n'est que par une action collective forte que nous y parviendrons. Participez aux luttes, syndiquez-vous et rejoignez-nous pour construire ensemble un autre futur !**



**Partout, faisons entendre la voix du syndicalisme radical !**